

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE
08 avril 2026

DATE DE CONVOCATION
02 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE
10 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 31

PROCURATION(S) 2

VOTANTS 33

QUORUM 17

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **HUIT AVRIL** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. LEGO, AVOLLÉ, AÏT BABA, COQUELET, BALUT, GHOUL, BOUCAT, CORNILLEAU, DOUCOURÉ, GRESSENT, DELIKAYA, SVINH, RABOTOT
Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, DORDAIN, POUHÉ, DESLANDES, ALTUNTAS, BEHILIL, ABOKI, YERLIKAYA, CARDONA GIL, FOUAK, CADEIA, VINCENT, LAMBERT, DEBOISSY.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC et GUILLON.

Était absent : M. NDIAYE

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. AÏT BABA, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE.

Mme Fadilla BENAMARA

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, MARQUE, LHERNAULT et Mmes ECHARD-GOUBERT, ROSSIGNOL, LE FAUCHEUR, GALLÉ-TESSONNEAU, JÉGU, BEAUTE, ZAPPIA, BRENA.

Délibération n°01

ÉLECTION DE DEUX ADJOINTS AU MAIRE EN REPLACEMENT DE TITULAIRES DÉMISSIONNAIRES

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

Le collège des adjoints au Maire, composé initialement de neuf membres, a vu deux d'entre eux, le huitième et le neuvième, présenter leur démission de leurs fonctions d'adjoint.

- **CONSIDÉRANT** qu'il est déterminant, pour assurer la continuité de l'action municipale et le bon fonctionnement des services, de pourvoir sans délai à ces vacances ;
- **CONSIDÉRANT** que l'article L. 2122-7 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *le conseil municipal élit les adjoints au maire au scrutin secret et à la majorité absolue* »,

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par

- **31 voix pour**
- **1 abstention (Lény Rabotot) :**

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20260408-D-26-04-01-DE
Date de télétransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026

- **CONSTATE** les démissions des deux adjoints au Maire, tout en prenant acte de leur maintien en qualité de conseillers municipaux ;
- **PROCÈDE**, conformément aux dispositions légales en vigueur, à l'élection de deux nouveaux adjoints au Maire ;
- **ORGANISE** ce scrutin dans les conditions prévues par le Code général des collectivités territoriales, à savoir à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés ;

Sont élus :

- **8^{ème} adjoint : M. Jean-Jacques Coquelet**
- **9^{ème} adjointe : Mme Jeanne Pouhé**

Pour rappel, les adjoints sont :

- 1^{ère} adjointe : Stéphanie Rousselin
- 2^{ème} adjoint : Dominique Lego
- 3^{ème} adjointe : Fadilla Benamara
- 4^{ème} adjoint : Christian Avollé
- 5^{ème} adjointe : Aurélie Lefebvre
- 6^{ème} adjoint : Lahsaine Aït Baba
- 7^{ème} adjointe : Rachida Dordain
- 8^{ème} adjoint : Jean-Jacques Coquelet
- 9^{ème} adjointe : Jeanne Pouhé

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

